



COMMUNIQUE DE PRESSE

04 juin 2013

Martinique Nutrition Animale assurera la livraison en aliments cette semaine dans un souci de préservation de la santé animale et accorde un délai supplémentaire d'une semaine à la SCAM pour régulariser la situation

En tant qu'acteur responsable de la filière, soucieux de préserver le bien-être animal, Martinique Nutrition Animale informe qu'elle assurera les livraisons aux éleveurs en aliment cette semaine.

L'entreprise accepte, dans une ultime tentative de conciliation, de repousser d'une semaine l'ultimatum de non livraison, afin de trouver un accord, à l'occasion de la réunion proposée par l'AMIV le jeudi 6 juin.

Toutefois, Martinique Nutrition Animale prend acte du **refus actuel de la SCAM de s'acquitter des factures sur la base tarifaire négociée en octobre.** Et ce malgré la proposition faite à la SCAM d'**étalement de la dette, courant depuis octobre 2012.**

Martinique Nutrition Animale maintient sa demande, à savoir le règlement des factures de la SCAM arrivant à échéance, **au prix fixé selon les nouveaux tarifs en application depuis le 24 octobre 2012.**

A défaut de règlement par la coopérative, MNA se verra dans l'obligation de suspendre la livraison à compter du 12 juin.

Dès les premiers échanges, Martinique Nutrition Animale estime avoir mis tout en œuvre pour proposer des voies de conciliation (ouverture de son capital, réduction de sa marge, réduction de ses charges, etc).

En conséquence, Martinique Nutrition Animale :

- Souhaite ne pas avoir à en arriver à une situation radicale de non livraison
- Rappelle qu'elle se doit avant tout de préserver la pérennité de son activité et des emplois qu'elle génère
- estime qu'il ne relèvera pas de sa responsabilité si des conséquences sanitaires survenaient en cas de non paiement des factures dues.

Rappel du dossier

- Médiation en présence du Conseil Régional entre MNA et les éleveurs, en octobre 2012, suite à la flambée historique des prix des matières premières, impactant le prix de vente de l'aliment fabriqué par MNA.
- Négociation se soldant par un accord entre les parties sur un prix de vente, signé par MNA, les représentants des éleveurs et le Conseil Régional.
- Avec la tarification négociée en octobre 2012, MNA a répercuté à la SCAM moins de la moitié de la hausse du coût des matières premières supportée par MNA,
- Le Cabinet Ernst&Young, mandaté par la DAAF, audite MNA, et confirme les difficultés que traverse l'entreprise du fait des arriérés et de l'augmentation du prix des matières premières.

Augmentation coûts des matières premières

	MAIS	SOJA	BLE
01/12/2011	190	287	182
31/08/2012	255	546	264
VARIATION	65	259	82
VARIATION	34%	90%	45%

Contacts presse :

Agence Mots D'ici

Nathalie Anglio – 05 96 56 30 92/ 06 96 23 66 24 – n.anglio@motsdici.fr

Lucie Manuel – 05 96 56 55 81/06 96 33 12 50

Standard 05 96 56 55 81